Ville de Mont-Saint-Hilaire

Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement
100, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire, Qc J3H 3M8

___ Frênes – identification et évaluation

___ Frênes – estimé des frais de traitement

Feuillet ____ / ____

Numéro de la demande : #_____

Adresse : _____ Zone : _____

Localisation des arbres sur le terrain (les frênes sont numérotés et identifiés par un ruban de couleur) :

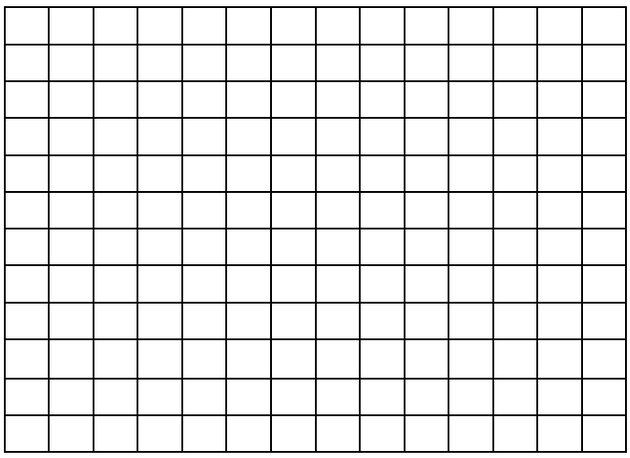

Date : _____

Représentant de la ville:

_____

Signature :

_____

(450) 467-2854 p. _____

Description / observation :

No.	DHP*	Estimé**	Évaluation sommaire et commentaires sur l'arbre

				Dépérissement %		Problème structural		Blessures / maladie
				Pousses adventives		Présence de bois mort		Autres – voir commentaires
				Trous en forme de D		Obstacle à la croissance		**Frêne sujet à traitement**
			Commentaires					
				Dépérissement %		Problème structural		Blessures / maladie
				Pousses adventives		Présence de bois mort		Autres – voir commentaires
				Trous en forme de D		Obstacle à la croissance		**Frêne sujet à traitement**
			Commentaires					
				Dépérissement %		Problème structural		Blessures / maladie
				Pousses adventives		Présence de bois mort		Autres – voir commentaires
				Trous en forme de D		Obstacle à la croissance		**Frêne sujet à traitement**
			Commentaires					
				Dépérissement %		Problème structural		Blessures / maladie
				Pousses adventives		Présence de bois mort		Autres – voir commentaires
				Trous en forme de D		Obstacle à la croissance		**Frêne sujet à traitement**
			Commentaires					
				Dépérissement %		Problème structural		Blessures / maladie
				Pousses adventives		Présence de bois mort		Autres – voir commentaires
				Trous en forme de D		Obstacle à la croissance		**Frêne sujet à traitement**
			Commentaires					

*DHP : diamètre du tronc exprimé en cm à hauteur de poitrine soit à 1.3 mètre de hauteur à partir du sol;
**Estimé : Le coût estimé du produit taxes incluse est au moment de rédiger le présent document de : _____$/cm de DHP
IMPORTANT : LES FRAIS DE TRAITEMENT DOIVENT ÊTRE PAYÉS AU PLUS TARD LE _____